Image not found or type unknown

cotisation rsi de 2008 réclamées en 2016

Par **pat 74pat**, le **05/03/2019** à **15:12**

Bonjour

En janvier 2008 mon mari a repris un bar il m a mis en tant que conjoint collaborateur sans revenu car le bar ne dégageait pas de bénéfice au contraire il en perdait dans la même année on s est séparés el le bar a fermé en novembre 2008 Suite à tout cela je me suis retrouvé à la rue et sans rien ! J ai du faire un dossier de surendettement et mes dettes ont été effacées j y ai mit tous le créanciers qui me relancaient !!

En 2016 donc 8ans après j ai recu un avis de passage d un huissier j ai téléphoné à la banque de France ils m ont dit que c était normal que quelques fois certains créanciers essayé de récupérer leur argent malgré le dossier de surendettement et puis plus rien jusqu à février de cette année ou le même huissier m a déposé un avis de passage et vu que je n étais pas là m a demndé de le recontacter je lui ai donc adressé un mail pour lui demander de quoi il en retournait et là à ma grande surprise c est l URSSAF qui me réclame les cotisations apparement non payées en 2008 avec un interatif commandement aux fins d une saisie vente

D ou ma question ont ils après tant d années droit de me réclamer ces sommes? n y a t il pas prescription ?

lorsque je fais mon relevé de carrière 2008 il marque conjoint collaborateur revenu 0 trimestre

merci de me répondre car je suis totalement perdue je suis actuellement à la MDPH je recois une allocation adulte handicapée je n ai pas de bien personnel ni de véhicule je vivote comme on dit et j ai peur qu il ne me prenne le peut que j ai

Cordialement

Mme Vandekerckhove

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés